



FONDS CAPI, CFC, CFC II, CFCEP, CFC II PROGRÈS, OBJECTIF 10 000 ET OBJECTIF 2 000

Mois et Numéros des tirages	AVRIL 2018	MAI 2018	JUIN 2018
	J 57	H 30	A 95

VILLES	DÉPARTEMENTS	MONTANTS (€)	N° CONTRATS
ROSBRUCK	57	8 706,82	19000167
SAPIGNICOURT	52	4 328,67	19016988
BAR SUR AUBE	10	4 178,40	30060988
OTTONVILLE	57	4 123,33	19025192
VILLAINES LES ROCHERS	37	4 095,37	19002032

Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats
BOULAY	57	3 909,91	19008309	BOURGUEIL	37	2 000,00	19040768
NOTRE DAME D'OÉ	37	3 837,92	19028822	BOULAY	57	2 000,00	19040733
LANGRES	52	3 605,83	19016552	VERJUX	71	2 000,00	19040204
DROUPT STE MARIE	10	2 993,18	19032756	NOIZAY	37	1 321,87	16030465
AZAY SUR CHER	37	2 532,21	16030599	CLION	17	915,60	20037777
MAROLLES	41	2 398,80	30011418	LOULAY	17	915,60	20052154
CORMERY	37	2 193,98	16030735	BLERE	37	915,60	10144469
TORXE	17	2 163,60	30058068	CHAURAY	79	915,60	20018547
SERRA DI FERRO	2A	2 000,00	19040549				

MONTANTS DES GAINS PAR DÉPARTEMENTS (€)

Aube	7 171,58	Indre-et-Loire	16 896,95	Moselle	18 740,06
Charente-Maritime	3 994,80	Loir-et-Cher	2 398,80	Saône-et-Loire	2 000,00
Corse-du-Sud	2 000,00	Haute-Marne	7 934,50	Deux-Sèvres	915,60
				TOTAL :	62 052,29

NUMÉROS DES CONTRATS OU TITRES EFFECTIVEMENT REMBOURSABLES

10144469	16030735	19008309	19025192	19040204	19040768	20052154	30060988
16030465	19000167	19016552	19028822	19040549	20018547	30011418	
16030599	19002032	19016988	19032756	19040733	20037777	30058068	

MÉCANISME DES TIRAGES

Les tirages ont lieu publiquement le 20 de chaque mois à Strasbourg ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration en présence d'un Administrateur ou du Directeur Général, ou de tout autre mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. La date du 20 pourra être avancée au 1^{er} jour ouvrable la précédant, afin de tenir compte du fait que les tirages n'ont pas lieu les dimanches, samedis et jours fériés. Un huissier dresse procès-verbal des opérations.

Tarifs Fonds Capi, Compte Fonds Capi (CFC), Compte Fonds Capi Progressif (CFCEP), Compte Fonds Capi II (CFC II), CFC II Progrès, Objectif 10 000 et Objectif 2 000 :

Conformément aux Conditions générales, paragraphe 1 pour le Fonds Capi, article 9 pour le Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, article 10 pour le Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès » et article 11 pour les contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, on utilise trois roues, la première portant les douze premières lettres de l'alphabet (A à L) et les deux autres les chiffres de 0 à 9.

Mises simultanément en rotation une seule fois, les roues font apparaître l'une des 1 200 combinaisons possibles de A00 à L99, soit une probabilité égale à 1 chance sur 1 200 chaque mois pour chaque contrat.

Les contrats Fonds Capi portant cette combinaison, à jour de leurs versements, sont crédités de la somme prévue par leurs Conditions particulières.

La Société règle la somme prévue par l'article 9 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, celle prévue à l'article 10 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès », celle prévue à l'article 11 aux porteurs de contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, portant le numéro désigné par le sort, s'ils sont à jour de leurs versements.